

Avec une ardente préoccupation : nous accusons le Pape François

Publié le 19 septembre 2016 · 62 min de lecture



Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

*Deux des grands médias américains proches de la Tradition catholique, **The Remnant** et **Catholic Family News**, interpellent violemment le pape François contre lequel ils viennent de publier une lettre ouverte intitulée « We Accuse Pope Francis », c'est-à-dire « **Nous accusons le pape François** ».*

*Les trois rédacteurs de ce libelle – **Christopher A. Ferrara** et **Michael J. Matt** du Remnant et **John Vennari** de Catholic Family News – appartenant à la mouvance néo-conservatrice américaine, se sentaient « à l'aise » avec le pape **Benoît XVI** et espéraient qu'il restaurerait la vérité catholique mise à mal depuis le Concile Vatican II.*

Depuis la renonciation de celui en qui ils avaient mis leurs espoirs de redressement, ils ont commencé à réaliser que le véritable combat doctrinal était mené par les héritiers de Mgr Lefebvre. Les errements du nouveau pape les ont conforté dans cette vision et les ont poussé à manifester publiquement leurs profonds désaccords avec ce qu'ils considèrent comme l'auto-

démolition de l'Eglise en déclarant « rentrer en résistance licite » contre le pape régnant et « s'opposer » à lui.

Leur lettre de présentation se conclue par ses mots :

« Nous avons été guidés aussi bien par l'enseignement de **saint Robert Bellarmin**, Docteur de l'Eglise, en ce qui concerne **la résistance licite à un rebelle Pontife Romain** : « Par conséquent, tout comme il serait légitime de résister à un Pontife qui envahirait un corps, il est donc légitime de lui résister dans son invasion des âmes ou d'en déranger l'état, et beaucoup plus s'il devait essayer de détruire l'Eglise. Je dis qu'il est permis de lui résister, en ne faisant pas ce qu'il commande et en le bloquant de peur qu'il puisse procéder selon sa volonté ... [De Controversiis sur le Pontife Romain, Bk. 2, chap. 29] ».

La Porte Latine du 1^{er} octobre 2016

Lettre de présentation

Votre Sainteté,

Le récit qui suit, écrit dans notre désespoir en tant qu'humbles membres laïcs, est ce que nous devons appeler une accusation concernant votre pontificat, qui a été une calamité pour l'Eglise toute en proportion contraire avec lequel il ravit les puissances de ce monde. Le point culminant qui nous a poussés à entreprendre cette étape a été la révélation de votre lettre « confidentielle » aux Evêques de Buenos Aires les autorisant, uniquement sur la base de vos propres points de vue exprimés dans *Amoris Laetitia*, à admettre certains adultères publics en « deuxième mariage » aux Sacrements de la Confession et de la Sainte Communion sans ferme intention de modifier leur vie en cessant leurs relations sexuelles adultères.

Vous avez ainsi défié les Paroles de Notre Seigneur Lui-même qui condamne le divorce et le « remariage » comme étant de l'adultère en soi, sans exception, vous avez bravé l'avertissement de Saint Paul sur la peine divine pour la réception indigne du Saint-Sacrement, vous avez défié l'enseignement de vos deux prédécesseurs immédiats qui est conforme avec la Doctrine morale bimillénaire et la discipline Eucharistique de l'Eglise enracinée dans la Révélation Divine, le Code de Droit Canon et toute la Tradition.

Vous avez déjà provoqué une fracture dans la discipline universelle de l'Eglise alors que quelques Evêques la maintiennent encore malgré *Amoris Laetitia* tandis que d'autres, y compris ceux à Buenos Aires, annoncent un changement basé uniquement sur l'autorité de votre scandaleuse « Exhortation Apostolique ». Rien de tout cela n'est jamais arrivé dans l'histoire de l'Eglise.

Pourtant, presque sans exception, les membres conservateurs de la hiérarchie observent un silence politique tandis que les libéraux se réjouissent publiquement de leur triomphe grâce à vous. Presque personne dans la hiérarchie est en opposition à **votre mépris total de la saine Doctrine** et de la pratique même si plusieurs murmurent privément contre vos déprédations. Ainsi, comme il en a été pendant la crise Arienne, il incombe aux laïcs de défendre la Foi au milieu d'une défection quasi-universelle du devoir de la part des hiérarques.

Bien sûr, nous ne sommes rien dans l'ordre des choses et pourtant, en tant que membres laïcs baptisés du Corps Mystique, nous sommes dotés du droit donné par Dieu et du devoir corrélatif consacré par le droit de l'Église (cf. CDC canon 212) de vous communiquer ainsi qu'à nos frères Catholiques ce qui concerne la crise aiguë que votre gouvernement de l'Église a provoqué au milieu d'un état déjà chronique de crise ecclésiale suivant le Concile Vatican II.

Les instances privées s'étant avérées tout à fait inutiles, comme nous le soulignons ci-dessous, nous avons publié ce document pour décharger notre fardeau de conscience face au grave préjudice que vous avez infligé et menacez d'infliger sur les âmes et le bien commun ecclésial, et aussi pour exhorter nos frères Catholiques à se tenir dans une opposition de principe à votre abus continu de la fonction papale, en particulier lorsque cela concerne l'enseignement infaillible de l'Église contre l'adultère et la profanation de la Sainte Eucharistie.

En prenant la décision de publier ce document, nous avons été guidés par l'enseignement du Docteur angélique sur une question de justice naturelle dans l'Église :

« Remarquons toutefois que, s'il y avait danger pour la foi, les supérieurs devraient être repris par les inférieurs, même en public. Aussi Paul, qui était soumis à Pierre, l'a-t-il repris pour cette raison. Et à ce sujet la Glose d'Augustin explique : « Pierre lui-même montre par son exemple à ceux qui ont la prééminence, s'il leur est arrivé de s'écarter du droit chemin, de ne point refuser d'être corrigés, même par leurs inférieurs » ». [Summa Theologiae, II-II, Q. 33, Art 4]

Nous avons été guidés aussi bien par l'enseignement de saint Robert Bellarmin, Docteur de l'Église, en ce qui concerne la résistance licite à un rebelle Pontife Romain :

« Par conséquent, tout comme il serait légitime de résister à un Pontife qui envahirait un corps, il est donc légitime de lui résister dans son invasion des âmes ou d'en déranger l'état, et beaucoup plus s'il devait essayer de détruire l'Église. Je dis qu'il est permis de lui résister, en ne faisant pas ce qu'il commande et en le bloquant de peur qu'il puisse procéder selon sa volonté ... [De Controversiis sur le Pontife Romain, Bk. 2, chap. 29] ».

Les Catholiques du monde entier, et pas seulement les « Traditionalistes », sont convaincus que la situation hypothétiquement envisagée par Bellarmin est aujourd'hui une réalité. Cette conviction constitue la motivation sous-jacente à ce document.

Que Dieu soit le juge de la droiture de nos intentions.

Christopher A. Ferrara, Chroniqueur Principal, The Remnant

Michael J. Matt, Editeur, The Remnant

John Vennari, Editeur, Catholic Family News

Le 19 septembre 2016, Fête de Saint Janvier au cours du mois de Notre-Dame des Douleurs

Première partie du libellé de l'accusation

Par la grâce de Dieu et la loi de l'Église, une plainte contre François, Pontife Romain, en raison du danger pour la Foi et un grave préjudice aux âmes et au bien commun de la Sainte Église

Catholique.

Quel genre d'humilité est-ce ?

Dans la nuit de votre élection, parlant depuis le balcon de la Basilique Saint-Pierre, vous avez déclaré : « Le devoir du Conclave était de donner un Évêque à Rome ». Même si la foule devant vous était composée de gens de partout dans le monde, les membres de l'Église universelle, vous avez exprimé seulement des remerciements « pour l'accueil qui est venu de la communauté diocésaine de Rome ». Vous avez également exprimé l'espoir que « ce pèlerinage de l'Église que nous commençons aujourd'hui » soit « utile pour l'évangélisation de cette belle ville ». Vous avez demandé aux fidèles présents sur la Place Saint-Pierre de prier, non pas pour le Pape, mais « pour leur Évêque » et vous avez dit que le lendemain vous « iriez prier la Vierge pour qu'elle puisse protéger Rome ».

Vos remarques étranges à cette occasion historique ont commencé avec les exclamations banales « Frères et soeurs, bonne soirée » et a pris fin avec une intention aussi banale : « Bonne nuit et dormez bien ! » Pas une seule fois au cours de cette première adresse avez-vous référé à vous-même en tant que Pape ou fait référence à la dignité suprême de la fonction à laquelle vous aviez été élu : celle du Vicaire du Christ dont la mission divine est d'enseigner, gouverner et sanctifier l'Église universelle et diriger sa mission à faire des disciples de toutes les nations.

Presque dès le moment de votre élection, une sorte de campagne de relations publiques sans fin a commencé dont le thème est votre humilité singulière parmi les Papes, un simple « Évêque de Rome » par opposition aux prétentions monarchiques supposées de vos prédécesseurs, de leurs vêtements élaborés ainsi que leurs chaussures rouges que vous avez évitées de porter. Vous avez donné les premières indications d'une décentralisation radicale de l'autorité papale en faveur d'une « Église Synodale » prenant exemple sur le point de vue orthodoxe du « sens de la collégialité épiscopale et de leur expérience de la synodalité ». Les médias en exultation ont immédiatement salué « la Révolution François ».

Pourtant, cet affichage ostentatoire de l'humilité a été accompagné d'un abus de pouvoir de la fonction papale sans précédent dans l'histoire de l'Église. Au cours des trois dernières années et demie, vous avez sans cesse promu vos propres opinions et désirs sans la moindre considération pour l'enseignement de vos prédécesseurs, pour les traditions bimillénaires de l'Église ou les immenses scandales que vous avez causés. En d'innombrables occasions, vous avez choqué et confus les fidèles ainsi que ravi les ennemis de l'Église avec des déclarations hétérodoxes et même absurdes, tout en accumulant insultes après insultes auprès des Catholiques pratiquants dont vous vous moquez sans cesse comme étant les Pharisiens des derniers jours et des « rigo-ristes ». Votre comportement personnel en est souvent arrivé bien bas par des actes de bouffonnerie au grand plaisir des foules.

Vous avez constamment ignoré l'avertissement salutaire de votre prédécesseur immédiat, qui a démissionné de la papauté dans des circonstances mystérieuses huit ans après avoir demandé aux Évêques réunis devant lui au début de son pontificat de : « Priez pour moi, afin que je ne me dérobe pas par crainte des loups ». Pour citer votre prédécesseur dans sa première homélie comme Pape :

« Le Pape n'est pas un monarque absolu dont les pensées et les désirs sont des lois. Au contraire : le ministère du Pape est une garantie de l'obéissance au Christ et à sa Parole. Il ne doit pas proclamer ses propres idées mais plutôt se plier constamment lui-même et l'Église à l'obéissance à la Parole de Dieu, face à toutes les tentatives de l'adapter ou de l'édulcorer sous toute forme d'opportunisme ».

Une ingérence sélective en politique, toujours politiquement correcte

Tout au long de votre mandat comme « Évêque de Rome », vous avez montré peu de considération pour les limites de l'autorité et de la compétence papale. Vous vous êtes immiscés dans les affaires politiques telles que la politique de l'immigration, le droit pénal, l'environnement, le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba (tout en ignorant le sort des Catholiques sous la dictature de Castro) et, même, vous vous êtes opposé au mouvement de l'indépendance Écossaise. Pourtant, vous refusez de vous opposer aux gouvernements laïques quand ils défient les Lois Divine et naturelle par des mesures telles que la légalisation des « unions homosexuelles » qui est une question de Lois Divine et naturelle au sujet desquelles un Pape peut et doit intervenir.

En fait, vos nombreuses condamnations de maux sociaux – chacune d'elles étant des cibles politiquement sûres – sont constamment démenties par **vos propres actions compromettant le témoignage de l'Église contre les erreurs multiples de la modernité** :

« Contrairement à l'enseignement constant de l'Église basée sur la Révélation, vous demandez l'abolition totale dans le monde de la peine de mort, peu importe la façon la gravité du crime et même l'abolition des peines à vie, et pourtant vous n'avez jamais appelé à l'abolition de l'avortement légalisé que l'Église a constamment condamné comme l'assassinat en masse d'innocents ».

« Vous déclarez que les simples fidèles pèchent gravement s'ils ne parviennent pas à recycler leurs déchets ménagers et à éteindre l'éclairage inutile alors que vous-mêmes dépensez des millions de dollars sur des événements de masse vulgaires entourant votre personne dans divers pays vers lesquels vous voyagez avec de grandes suites en charter jets qui émettent de grandes quantités d'émissions de carbone dans l'atmosphère ».

« Vous exigez l'ouverture des frontières pour les « réfugiés » Musulmans en Europe, qui sont en majorité des hommes d'âge militaire alors que vous vivez derrière les murs d'une cité-état du Vatican qui excluent strictement les non-résidents – murs construits par Léo IV pour éviter un second pillage Musulman de Rome ».

« Vous parlez sans cesse des pauvres et des « périphéries » de la société, mais vous vous alliez avec la hiérarchie Allemande riche et corrompue, pro-avortement, pro-contraception, et aussi avec des célébrités et des potentats du globalisme pro-homosexuels ».

Vous raillez la recherche du profit des entreprises cupides et « l'économie qui tue », tandis que vous honorez avec des audiences privées et recevez des dons somptueux des technocrates les plus riches du monde et des chefs d'entreprise permettant même à l'entreprise Porsche de louer la Chapelle Sixtine pour un « magnifique concert ... organisé exclusivement pour les partici-

pants » qui ont payé quelque 6 000 \$ chacun pour une visite de Rome – la première fois qu'un Pape a permis que cet espace sacré soit utilisé pour un événement d'entreprise ».

« Vous demandez une fin à « l'inégalité », alors que vous embrassez des dictateurs communistes et socialistes qui vivent dans le luxe tandis que les masses souffrent sous leur joug ».

« Vous condamnez un candidat Américain à la présidence comme étant un « non Chrétien » parce qu'il cherche à empêcher l'immigration clandestine, mais vous ne dites rien contre les dictateurs athées que vous embrassez et qui ont commis des assassinats de masse, persécutant l'Église et emprisonnant des Chrétiens dans des états policiers ».

Dans la promotion de vos opinions personnelles sur la politique et les politiques publiques comme si vos opinions étaient la Doctrine Catholique, vous n'avez pas hésité à abuser même de la dignité d'une encyclique papale en l'employant pour endosser les affirmations discutables et même manifestement et scientifiquement frauduleuses concernant le « changement climatique », le « cycle du carbone », la « pollution du dioxyde de carbone » et l'« acidification des océans ». Le même document exige aussi que les fidèles répondent à une prétendue « crise écologique » en soutenant des programmes laïques sur l'environnementalisme, tels que les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, que vous avez loués, même s'ils appellent à « l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive » qui signifie clairement dans ce programme la contraception et l'avortement.

Un indifférentisme rampant

Étant à peine un pionnier concernant les nouveautés destructrices post-conciliaires de l'« oecuménisme » et du « dialogue interreligieux », vous avez promu à un degré jamais vu, même pendant les pires années de la crise post-conciliaire, un indifférentisme religieux spécifique qui exempte pratiquement la mission de l'Église d'être l'arche de salut.

Concernant les Protestants, vous déclarez qu'ils sont tous membres de la même « Église du Christ » en tant que Catholiques, indépendamment de ce qu'ils croient, et que les différences Doctrinales entre Catholiques et Protestants sont des questions relativement triviales à être élaborées par accord entre des théologiens.

Compte tenu de cette opinion, vous avez activement découragé les conversions Protestantes, y compris celle de l'« Évêque » **Tony Palmer**, qui appartenait à une secte Anglicane séparée qui prétend ordonner des femmes. Comme l'a raconté Palmer, quand il a mentionné son désir de « rentrer à la maison de l'Église Catholique », vous lui avez donné cette réponse terrible : « Personne ne rentre à la maison. Vous êtes en chemin vers nous et nous sommes en chemin vers vous et nous allons nous rencontrer au milieu ». Le milieu de quoi ? Palmer est mort dans un accident de moto peu après. Sur votre insistance, cependant, l'homme dont la conversion a été délibérément entravée par vous a été enterré en tant qu'Évêque Catholique – une moquerie qui était contraire à l'enseignement infaillible de votre prédécesseur à l'effet que les « ordinations effectuées selon le rite anglican ont été et sont absolument nulles et tout à fait nulles ».[Léon XIII, *Apostolicae curae* (1896), DZ 3315]

Quant aux autres religions en général, vous avez adopté comme programme virtuel l'erreur très

condamnée par le **Pape Pie XI** seulement 34 ans avant Vatican II : « Cette fausse opinion qui considère que toutes les religions sont plus ou moins bonnes et louables car elles manifestent toutes de différentes façons et signifient ce sens qui est inné en chacun de nous et par lequel nous sommes emmenés vers Dieu et à la reconnaissance obéissante de Son Règne ». Vous avez été tout à fait inattentif à l'avertissement de Pie XI : « Que celui qui supporte ceux qui endossent ces théories et tente de les réaliser, abandonne tout à fait la religion divinement révélée ». À cet égard, vous avez laissé entendre que même les athées peuvent être sauvés simplement en faisant du bien, suscitant ainsi des éloges ravis par les médias.

Il semble que, selon votre point de vue, la thèse hérétique de **Rahner** portant sur le « Chrétien anonyme » et qui embrasse la quasi-totalité de l'humanité et impliquant le salut universel, a définitivement remplacé l'enseignement de Notre Seigneur qui affirme le contraire : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné (Mc 16,16) ».

S'il vous plaît priez pour François.

Deuxième partie du libellé de l'accusation

Une disculpation absurde de l'Islam

En assumant le rôle d'un exégète Coranique afin de disculper le culte de Mahomet de son lien historique ininterrompu visant à conquérir et à persécuter brutalement des Chrétiens, vous déclarez : « Face aux épisodes de fondamentalisme violent qui nous inquiètent, l'affection envers les vrais croyants de l'Islam doit nous porter à éviter d'odieuses généralisations, parce que le véritable Islam et une adéquate interprétation du Coran s'opposent à toute violence ». [Evangelii gaudium, 253]

Vous ignorez toute l'histoire de la guerre de l'Islam contre le Christianisme qui continue à ce jour ainsi que l'actuel code juridique barbare et la persécution des Chrétiens dans les Républiques Islamiques du monde dont l'Afghanistan, l'Iran, la Malaisie, les Maldives, la Mauritanie, le Nigeria, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Somalie, le Soudan, les Émirats Arabes Unis et le Yémen. Ce sont des régimes d'oppression intrinsèques à la Loi de la Charia que les Musulmans croient qu'Allah a prescrite pour le monde entier et qu'ils tentent d'établir partout où ils deviennent un pourcentage important de la population. Comme vous l'avez dit vous-mêmes, cependant, toutes les Républiques Musulmanes manquent d'une compréhension « authentique » du Coran !

Vous essayez même de minimiser complètement le terrorisme Islamique au Moyen-Orient, en Afrique et au cœur de l'Europe en osant faire une équivalence morale entre les fanatiques Musulmans brandissant le Djihad – comme ils l'ont fait depuis que l'Islam est apparu – et le « fondamentalisme » imaginaire de la part des Catholiques pratiquants que vous ne cessez de condamner et d'insulter publiquement. Au cours de l'une des conférences de presse lors d'une envolée au cours desquelles vous avez si souvent embarrassé l'Église et sapé la Doctrine Catholique, vous avez prononcé cette opinion infâme et typique de votre insistance absurde que la religion fondée par le Dieu incarné et le culte perpétuellement violent fondé par le dégénéré Mohammed sont sur un pied d'égalité morale :

« Je n'aime pas parler de violence islamique, parce qu'en feuilletant les journaux je vois tous les jours que des violences, même en Italie : celui-là qui tue sa fiancée, tel autre qui tue sa belle-mère, et un autre..... et ceux-ci sont des Catholiques baptisés ! **Ce sont des Catholiques violents.** Si je parle de violence Islamique, je dois parler de violence Catholique... Je crois qu'il y a presque toujours dans toutes les religions un petit groupe de fondamentalistes. Nous en avons. Quand le fondamentalisme arrive à tuer... mais on peut tuer avec la langue comme le dit l'apôtre Jacques, ce n'est pas moi qui le dit. On peut aussi tuer avec le couteau, non ? Je ne crois pas qu'il n'est pas juste d'identifier l'Islam avec la violence ».

Ça défie l'imagination qu'un Pontife Romain puisse déclarer que les crimes communs de violence commis par des Catholiques et leur simple mention, soient moralement équivalents à la campagne mondiale de l'Islam radical en matière d'actes terroristes, d'assassinats de masse, de tortures, d'esclavage et de viols au nom d'Allah. Il semble que vous êtes plus rapide à défendre le culte ridicule et mortel de Mohammed vis-à-vis une juste opposition qui cherche à le contrer que vous êtes à défendre la seule véritable Église contre ses faux accusateurs innombrables. C'est bien loin de votre esprit cette affirmation de l'Église pérenne de l'Islam exprimée par le Pape Pie XI dans son Acte de Consécration de la race humaine au Sacré-Cœur : « Sois le Roi de tous ceux qui sont encore impliqués dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'Islamisme et ne refuse pas de les attirer dans la Lumière et le Royaume de Dieu ».

Un « rêve » Réformiste soutenu par une poigne de fer

Dans l'ensemble, vous semblez être affligé par une manie réformiste qui ne connaît aucune limite au-delà de votre « rêve » sur la façon dont l'Église devrait être. Comme vous avez déclaré dans votre manifeste papal personnel sans précédent, *Evangelii Gaudium* (nn 27, 49.) :

« J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation...»

« Plus que la peur de se tromper j'espère que nous anime la peur de nous renfermer dans les structures qui nous donnent une fausse protection, dans les normes qui nous transforment en juges implacables, dans les habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée, et Jésus qui nous répète sans arrêt : « Donnez-leur vous-mêmes à manger » (Mc 6, 37).

Incroyablement, vous professez que les « structures » mémorielles et les « normes » de la Sainte Église Catholique ont cruellement infligé la famine spirituelle et la mort avant votre arrivée de Buenos Aires et que, maintenant, vous souhaitez changer littéralement tout dans l'Église afin de la rendre miséricordieuse. Est-ce que les fidèles ne voient pas cela comme rien d'autre que le signe d'une mégalomanie effrayante ? Vous déclarez même que l'évangélisation, comme vous la comprenez, ne doit pas être limitée par la peur de « l'auto-préservation » de l'Église –comme si les deux choses étaient en quelque sorte opposées !

Votre rêve vaporeux de tout reformer est accompagné d'une poigne de fer qui brise toute tentative de restaurer le vignoble déjà dévasté par un demi-siècle de téméraires « réformes ». Car, comme vous avez révélé dans votre manifeste (*Evangelii Gaudium*, 94), vous êtes rempli de

mépris pour les Catholiques ayant l'esprit de la Tradition que vous accusez témérement d'un « [néo-pélagianisme](#) autoréférentiel et prométhéen » et de « se sentir supérieurs aux autres parce qu'ils observent des normes déterminées ou parce qu'ils sont inébranlablement fidèles à un certain style Catholique justement propre au passé ».

Vous ridiculisez même une « présumée sécurité doctrinale ou disciplinaire » parce que, selon vous, elle « donne lieu à un élitisme narcissique et autoritaire, où, au lieu d'évangéliser, on analyse et classifie les autres... » Mais c'est vous qui êtes constamment à classer et à analyser les autres avec un flot ininterrompu de péjoratifs, de caricatures, d'insultes et de condamnations des Catholiques pratiquants que vous jugez insuffisamment sensibles au « Dieu des surprises » que vous avez introduit au cours du Synode.

D'où votre [destruction brutale des Frères florissants Franciscains de l'Immaculée](#), à cause d'une « dérive certainement Traditionaliste ». Cela a été suivi par votre décret à l'effet que, désormais, toute tentative d'instituer un nouvel institut diocésain pour la vie consacrée (par exemple, pour accueillir les membres déplacés des Frères) sera nulle et non avenue sans la « consultation » préalable avec le Saint-Siège (c'est-à-dire une autorisation qui pourra et sera retenue de facto indéfiniment). Vous diminuez ainsi considérablement l'autonomie pérenne des Évêques dans leurs diocèses alors même que vous prêchez une nouvelle ère de « collégialité » et « synodalité ».

À cibler les couvents cloîtrés, vous avez en outre décrété des mesures pour obliger la cession de leur autonomie locale aux fédérations régies par des bureaucrates ecclésiastiques, vous brisez la routine des cloîtres en les obligeant à aller à des « formations » extérieures, vous obligez les cloîtres à accueillir des laïcs dans leurs cloîtres pour l'adoration Eucharistique sans compter la scandaleuse disqualification des majorités de vote conventuels si elles sont des « personnes âgées » et qu'elles ne comblent pas une exigence universelle de neuf années de « formation » avant les vœux finals, ce qui est certain d'étouffer de nouvelles vocations et d'assurer l'extinction de la plupart des cloîtres restants.

Que Dieu nous aide !

Un élan implacable d'adapter l'immoralité sexuelle dans l'Église

Mais rien ne dépasse l'arrogance et l'audace avec lesquelles vous avez poursuivi sans relâche l'imposition sur l'Église universelle de la même pratique de mal que vous avez autorisée comme Archevêque de Buenos Aires : l'administration sacrilège du Saint-Sacrement aux personnes vivant dans des « seconds mariages » adultères ou cohabitant ensemble sans même bénéficier d'une cérémonie civile.

Dès les premiers moments presque de votre élection, vous avez promu la « [proposition Kasper](#) » – rejetée à plusieurs reprises par le Vatican sous **Jean-Paul II**. Le Cardinal Walter Kasper, un libéral pur et dur même au sein de la hiérarchie Allemande libérale, avait longtemps plaidé pour l'admission des personnes divorcés et « remariés » à la Sainte Communion dans « certains cas » et selon un « chemin pénitentiel » bidon qui les aurait admis au Sacrement pendant qu'ils poursuivent leurs relations sexuelles adultères. Kasper appartenait au « groupe de Saint Gall » qui a fait des pressions pour votre élection et, par la suite, vous avez royalement récompensé sa persé-

véance dans l'erreur, avec la presse lui donnant l'heureuse appellation de « théologien du Pape ».

Vous avez commencé à préparer la voie pour votre innovation destructive par un recours à des slogans démagogiques. Comme votre manifeste (*Evangelii gaudium*, 47) a déclaré en novembre 2013 : « L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. Ces convictions ont aussi des conséquences pastorales que nous sommes appelés à considérer avec prudence et audace. Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs ».

Cet appel flagrant à caricaturer émotivement la réception digne du Saint-Sacrement en état de grâce comme « un prix destiné aux parfaits » insinuant tout séditieusement que l'Église a trop longtemps privé les « faibles » de la « nourriture » Eucharistique. D'où votre accusation démagogique également que les ministres sacrés de l'Église ont agi cruellement comme « des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs » en niant la Sainte Communion aux « faibles » par opposition aux « parfaits », et que vous devez remédier à cette injustice avec « assurance ».

Mais, bien sûr, la Sainte Eucharistie n'est pas un « aliment » ou un « généreux remède » pour l'évincement du péché mortel. Bien au contraire, sa réception sachant être dans cet état est une profanation mortelle pour l'âme et provoque par conséquent la damnation : « C'est pourquoi, celui qui mange le pain du Seigneur ou boit de sa coupe de façon indigne, se rend coupable de péché envers le Corps et le Sang du Seigneur. Que chacun donc s'examine soi-même et qu'il mange alors de ce pain et boive de cette coupe ; car si quelqu'un mange du pain et boit de la coupe sans reconnaître leur relation avec le Corps du Seigneur, il attire ainsi le jugement sur lui-même ». (1 Cor. 11 : 27-29)

Comme tout enfant correctement catéchisé le sait, la Confession est le médicament par lequel le péché mortel est remédié alors que l'Eucharistie (aidée par le recours régulier à la Confession) est une nourriture spirituelle pour maintenir et accroître l'état de grâce suite à l'absolution pour que l'on ne tombe pas dans le péché mortel à nouveau mais que l'on grandisse dans la communion avec Dieu. Mais il semble que le concept même de péché mortel est absent du corpus de vos documents officiels, de vos adresses, de vos remarques et de vos déclarations.

Ne laissant sans aucun doute sur votre plan, seulement quelques mois plus tard, lors du « Consistoire Extraordinaire sur la Famille » vous avez organisé les événements de telle sorte que nul autre que le Cardinal Kasper soit le seul orateur formel. Au cours de son discours de deux heures, le 20 février 2014 – discours que vous vouliez être gardé secret mais qui a été divulgué à la presse italienne comme un « secret » et un document « exclusif » – Kasper a présenté sa proposition folle d'admettre certains adultères publics à la Sainte Communion faisant allusion directement à votre slogan : « Les Sacrements ne sont pas un prix pour ceux qui se comportent bien ou pour une élite, en excluant ceux qui ont le plus besoin [EG 47] ». **Vous n'avez pas vacillé depuis ce temps dans votre détermination à institutionnaliser dans l'Église le grave abus de l'Eucharistie que vous avez permis à Buenos Aires.**

À cet égard, il semble que vous avez peu de considération pour le mariage sacramentel comme un fait objectif par opposition à ce que les gens ressentent subjectivement sur l'état des relations immorales que l'Église ne peut jamais reconnaître comme mariage. Dans des remarques qui, à elles seules, discréditeront votre pontificat bizarre jusqu'à la fin des temps, vous avez déclaré que « la grande majorité de nos mariages sacramentels sont nuls » alors que certaines personnes qui cohabitent sans mariage peuvent avoir « un vrai mariage » à cause de leur « fidélité ». Est-ce que ces remarques sont peut-être le reflet de votre soeur divorcée et « remariée » et de votre neveu qui vit en cohabitation ?

Cette opinion, qu'un canoniste réputé a, à juste titre, considéré « absurde », a provoqué la protestation dans le monde entier de la part des fidèles. Dans un effort pour réduire au minimum le scandale », la transcription officielle » du Vatican a modifié vos paroles concernant la « grande majorité de nos mariages sacramentels » à « une partie de nos mariages sacramentels » mais a laissé intacte votre approbation honteuse de la cohabitation immorale comme étant un « vrai mariage ».

Vous ne vous semblez pas non plus préoccupé par le sacrilège impliqué chez les adultères publics et les personnes en union libre qui reçoivent le Corps, Sang, Âme et Divinité du Christ dans la Sainte Eucharistie. Comme vous avez dit à cette femme en Argentine à qui vous avez donné la « permission » par téléphone de recevoir la Communion tout en vivant en état d'adultère avec un homme divorcé : « Un peu de pain et de vin ne fait aucun mal ». Vous n'avez jamais nié l'histoire de cette femme et ce serait seulement compatible avec votre refus de vous mettre à genoux à la Consécration ou devant le Saint-Sacrement exposé même si vous n'avez aucune difficulté à vous mettre à genoux pour baiser les pieds des Musulmans pendant votre parodie grotesque du Mandatum traditionnel du Jeudi Saint que vous avez abandonné. Ça cadrerait également avec vos remarques à cette femme Luthérienne, dans l'église Luthérienne où vous avez participé un dimanche, à savoir que le Dogme de la Transsubstantiation est une simple « interprétation », que « la vie est plus grande que les explications et les interprétations et qu'elle devrait « parler au Seigneur » sur l'opportunité de recevoir la Communion dans une Église Catholique – sur lesquels conseils, elle a suivi plus tard votre encouragement évident.

En ligne avec votre mépris du mariage sacramentel, il y a aussi votre « réforme » précipitée et secrète du processus des nullités que vous avez imposée à l'Église sans consulter aucun des dicastères compétents du Vatican. Votre Motu Proprio Mitis Iudex Dominus Iesus érige le cadre d'une véritable usine à nullités dans le monde entier avec une procédure « accélérée » et de nouveaux motifs nébuleux pour un recours en demande de nullité accélérée. Comme le responsable de votre réforme clandestinement artificielle a expliqué plus tard, votre intention expresse est de promouvoir parmi les Évêques une « conversion », un changement de mentalité qui les convainc et les soutient à la suite de l'invitation du Christ, présent dans leur frère, l'Évêque de Rome, de passer d'un nombre restreint de quelques milliers de nullités à ce [nombre] incommensurable de malheureux qui pourraient bénéficier d'une déclaration de nullité ... »

Ainsi « l'Évêque de Rome [demande donc] à ses collègues Évêques : une forte augmentation du nombre de nullités ! Un journaliste Catholique éminent a rapporté plus tard la sortie d'un dossier de sept pages dans lesquelles les fonctionnaires de la Curie ont « pris à partie juridique-

ment » le motu proprio du Pape ... ont accusé le Saint-Père de renoncer à un Dogme important et ont affirmé qu'il a introduit de facto le « divorce Catholique ». Ces fonctionnaires ont déploré ce que ce journaliste a décrit comme « un Führer ecclésiastique de principe », gouvernant de haut en bas, par décret et sans aucune consultation ni aucun contrôle ». Les mêmes fonctionnaires craignent que « le motu proprio conduira à une inondation de nullités et qu'à partir de maintenant, les couples seraient en mesure de simplement quitter leur mariage Catholique sans problème ». Ces fonctionnaires sont « hors d'eux » et se sentent obligés de « parler » ... »

Mais vous n'êtes rien d'autre que cohérent dans la poursuite de vos objectifs. Au début de votre pontificat, lors d'une des conférences de presse en vol au cours de laquelle vous avez d'abord révélé vos plans, vous avez déclaré : « Les Orthodoxes suivent la théologie de l'économie, comme ils l'appellent, et ils donnent une seconde chance au mariage [sic], ils le permettent. Je crois que ce problème doit être étudié ». Pour vous, l'absence d'une « deuxième chance du mariage » dans l'Église Catholique est un problème à étudier. Vous avez clairement passé les trois dernières années et demi – à vous ingénier à savoir comment imposer à l'Église quelque chose se rapprochant de la pratique Orthodoxe.

Un canoniste réputé qui est un consultant pour la Signature Apostolique a averti du résultat qui s'ensuivrait de votre mépris dangereux de la réalité du mariage sacramentel :

« Une crise (au sens grec du terme) sur le mariage se déroule dans l'Église et c'est une crise qui, selon moi, débouchera sur la discipline matrimoniale et la loi Je pense que la crise du mariage qu'il [François] occasionne en viendra à savoir si l'enseignement de l'Église sur le mariage, que tout le monde prétend honorer, sera concrètement et efficacement protégé par la loi de l'Église ou, si les catégories canoniques traitant de la Doctrine du mariage deviendront si déformées (ou tout simplement ignorées) comme si l'on relèguera essentiellement le mariage et la vie conjugale au domaine de l'opinion personnelle et de la conscience individuelle.

Amoris Laetitia : Le motif réel pour le Synode Bidon

Cette crise a atteint son apogée après la conclusion de votre désastreux « Synode sur la Famille ». Bien que vous ayez manipulé cet événement du début à la fin pour obtenir le résultat que vous désiriez – la Sainte Communion pour les adultères publics dans « certains cas » – c'est tombé à court de vos attentes en raison de l'opposition des Pères Synodaux conservateurs que vous avez démagogiquement dénoncés comme ayant « des cœurs fermés qui se cachent souvent même derrière les enseignements de l'Église ou de bonnes intentions, pour s'asseoir dans la Chaire de Moïse et juger, parfois avec la supériorité et la superficialité, les cas difficiles et les familles blessées ».

Dans un abus brutal de rhétorique, vous avez comparé vos adversaires épiscopaux Orthodoxes aux Pharisiens, qui pratiquaient le divorce et le « remariage » selon la dispense mosaïque. Ce sont ces mêmes Évêques qui ont défendu l'enseignement du Christ contre les Pharisiens – et contre vos propres desseins ! En effet, vous semblez avoir l'intention de faire revivre une acceptation Pharisaïque du divorce par le biais d'une « pratique néo-mosaïque ». Un journaliste Catholique célèbre connu pour son approche modérée dans l'analyse des affaires de l'Église a protesté contre votre comportement répréhensible : « Pour un Pape de critiquer ceux qui restent

fidèles à cette tradition et de les caractériser comme non miséricordieux et comme s'alignant aux Pharisiens aux cœurs endurcis face à Jésus Miséricordieux est bizarre ».

En fin de compte, l'« aventure synodale » qui vous exaltait s'est révélée comme rien d'autre qu'un simulacre afin de dissimuler la conclusion à l'avance de votre épouvantable « Exhortation Apostolique » *Amoris Laetitia*. Là vos écrivains fantômes, principalement dans le chapitre huit, emploient l'ambiguïté artistique pour ouvrir grande la porte à la Sainte Communion aux adultères publiques en réduisant la loi naturelle interdisant l'adultère à une « norme générale » à laquelle il peut y avoir des exceptions pour les personnes qui « ont beaucoup de difficulté à saisir les valeurs comprises dans la norme » ou qui vivent « dans une situation concrète qui ne leur permette pas d'agir différemment ... (2, 301, 304) » *Amoris Laetitia* est une tentative claire de faire passer une forme atténuée de l'éthique de la situation dans les questions de morale sexuelle comme si l'erreur pouvait être ainsi réduite.

Votre obsession évidente à légitimer la Sainte Communion pour les adultères publics vous a conduit à défier l'enseignement constant moral et la discipline sacramentelle intrinsèquement liée de l'Église, confirmée par vos deux prédécesseurs immédiats. Cette discipline est basée sur l'enseignement de Notre Seigneur Lui-Même sur l'indissolubilité du mariage ainsi que sur l'enseignement de **saint Paul** sur la punition divine en raison de la réception indigne de la Sainte Communion. Pour citer Jean-Paul II à cet égard :

« L'Église, cependant, réaffirme sa discipline, fondée sur l'Écriture Sainte, selon laquelle elle ne peut admettre à la Communion Eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie. Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier : si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la Doctrine de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage ».

« La réconciliation par le Sacrement de pénitence – qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie – ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. Cela implique concrètement que, lorsque l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs – par l'exemple l'éducation des enfants –, remplir l'obligation de la séparation, « ils prennent l'engagement de vivre en complète continence, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux ». [*Familiaris consortio*, n. 84]

Vous avez ignoré les doléances des prêtres à travers le monde, des théologiens et des philosophes moraux, des associations Catholiques et des journalistes, et même quelques prélats courageux au sein d'une hiérarchie autrement silencieuse, pour vous rétracter ou pour « clarifier » les ambiguïtés tendancieuses et les erreurs pures et simples d'*Amoris Laetitia*, en particulier au chapitre huit .

Une erreur morale grave maintenant explicitement approuvée

Et maintenant, allant au-delà d'une utilisation détournée de l'ambiguïté, vous avez autorisé expli-

citement dans les coulisses ce que vous avez entretenu comme ambigu en public. Votre jeu a été mis en lumière avec la fuite de votre lettre « confidentielle » aux Évêques de la région pastorale de Buenos Aires – où, comme Archevêque, vous aviez déjà autorisé ce sacrilège de masse dans les villas (bidonvilles).

Dans cette lettre, vous louez le document des Évêques concernant les « Critères de base pour l'application du chapitre huit d'Amoris Laetitia » – comme s'il y avait une obligation d'« appliquer » le document de manière à produire un changement dans la discipline sacramentelle bimillénaire de l'Église. Vous écrivez : « Le document est très bon et explique le sens du chapitre VIII de Amoris Laetitia complètement. Il n'y a pas d'autres interprétations ». Est-ce une coïncidence que ce document provienne de l'Archidiocèse même où, comme Archevêque, vous aviez depuis longtemps autorisé l'admission des adultères publics et les personnes vivant en cohabitation à la Sainte Communion ?

Ce qui était clairement sous-entendu auparavant est désormais rendu explicite et ceux qui insistaient qu'Amoris Laetitia n'avait rien changé passent pour des imbéciles. Le document que vous louez maintenant comme la seule interprétation correcte d'Amoris Laetitia sape radicalement la Doctrine et la pratique de l'Église que vos prédécesseurs ont défendues. En premier lieu, ça réduit à une « option » l'impératif moral que les couples divorcés et « remariés » « vivent dans la continence complète, c'est-à-dire par l'abstinence des actes réservés aux couples mariés ». Selon les Évêques de Buenos Aires – avec votre approbation – c'est simplement « possible de proposer qu'ils fassent l'effort de vivre dans la continence. Amoris Laetitia n'ignore pas les difficultés de cette option ».

Comme la Congrégation pour la Doctrine de la Foi l'a déclaré définitivement, il y a seulement 18 ans de cela sous le règne du Pape même que vous avez canonisé : « Si le mariage préalable de deux membres des fidèles divorcés et remariés était valable, en aucun cas, leur nouvelle union doit être considérée légale et conséquemment la réception des Sacrements est intrinsèquement impossible. La conscience de l'individu est liée à cette norme sans exception ». Tel est l'enseignement constant de l'Église Catholique pendant deux millénaires.

De plus, aucun curé ou même un Évêque n'a le pouvoir d'honorer dans le soi-disant « for interne » l'affirmation de quelqu'un vivant en état d'adultère dont la « conscience » lui dit que son mariage sacramentel était vraiment invalide parce que, comme la Congrégation pour la Doctrine de la Foi l'a de plus admonesté : « Le mariage a un caractère ecclésial public fondamental et l'axiome s'applique « nemo iudex in propria causa » (personne n'est juge dans son propre cas), les cas conjugaux doivent être résolus dans le for externe. Si les membres des fidèles divorcés et remariés croient que leur mariage antérieur était invalide, ils sont ainsi obligés de faire appel au tribunal de mariage compétent afin que la question soit examinée objectivement et selon toutes les possibilités juridiques disponibles ».

Après avoir réduit une norme morale sans exception enracinée dans la Révélation Divine à une option, les Évêques de Buenos Aires, en citant Amoris Laetitia comme étant leur seule source d'autorité en 2 000 ans d'enseignement de l'Église, déclarent de plus : « Dans d'autres circonstances, plus complexes, et quand il est impossible d'obtenir une déclaration de nullité, l'option mentionnée ci-dessus ne peut pas, en fait, être possible ». Une norme morale universelle est

donc reléguée à la catégorie d'une simple ligne directrice pour être ignorée si un prêtre local estime « irréalisable » dans certains « circonstances complexes » non définies. Quels sont exactement ces « circonstances complexes » et qu'est-ce que la « complexité » a à voir avec les normes morales sans exception fondées sur la Révélation ?

Enfin, les Évêques arrivent à la conclusion désastreuse que vous êtes parvenu à imposer à l'Église depuis le début de l'« aventure Synodale » ce qu'ils en disent ici :

« Néanmoins, il est également possible d'entreprendre une aventure de discernement. Si on arrive à la reconnaissance du fait que, dans un cas particulier, il y a des limites qui diminuent l'imputabilité et la culpabilité (cf. 301–302), en particulier quand une personne juge qu'elle tomberait dans une faute subséquente en faisant tort aux enfants de la nouvelle union, Amoris Laetitia ouvre la possibilité d'accès aux Sacrements de la réconciliation et de l'Eucharistie (cf. note 336 et 351). Ceux-ci, à son tour disposent la personne à continuer à maturer et à croître de plus en plus à l'aide de la grâce ».

Avec votre louange et approbation, les Évêques de Buenos Aires déclarent pour la première fois dans l'histoire de l'Église qu'une classe mal définie de personnes vivant dans l'adultère peut être absoute et recevoir la Sainte Communion, tout en restant dans cet état. Les conséquences sont catastrophiques.

S'il vous plaît priez pour le Saint-Père

Troisième partie du libellé de l'accusation

Une « pratique pastorale » en guerre avec la Doctrine

Vous avez approuvé comme la seule interprétation correcte d'Amoris Laetitia un calcul moral qui, dans la pratique sapera tout l'ordre moral, non seulement les normes de la morale sexuelle que vous cherchez évidemment à subvertir. Car, selon vous, l'application de pratiquement toute norme morale peut être considérée comme « irréalisable » en vertu d'une invocation talismanique de « circonstances complexes » qui doivent être « discernées » par un prêtre ou un Évêque en « pratique pastorale » alors que la norme est pieusement défendue sous forme inchangée et interchangeable comme « norme générale ».

Le critère nébuleux des « limites qui diminuent la responsabilité et la culpabilité » pourrait être appliqué à toutes sortes de péché mortel habituel, y compris la cohabitation – que vous avez déjà comparé à des « vrais mariages » –aux « unions homosexuelles » –auxquelles vous avez refusé de vous opposer à leur légalisation – et à la contraception que vous avez incroyablement déclaré moralement admissible afin de prévenir la transmission des maladies et que le Vatican a confirmé plus tard être en fait votre point de vue.

Ainsi, l'Église contredirait « dans certains cas » dans la pratique ce qu'elle enseigne en principe en ce qui concerne la morale, ce qui signifie que le principe moral est pratiquement renversé. Au milieu de l'imposture synodale, mais sans vous mentionner, le Cardinal Robert Sarah a condamné à juste titre une telle disjonction spécieuse entre les préceptes moraux et leur « application pastorale » : « L'idée qui consisterait à placer le Magistère dans une jolie boîte en le détachant

de la pratique pastorale – qui pourrait évoluer en fonction des circonstances, des modes et des passions – est une forme d'hérésie, une pathologie schizophrénique dangereuse ».

Pourtant, comme vous l'avez dit, basé sur le « discernement » par des prêtres locaux ou des Ordinaires, certaines personnes vivant dans une condition objective d'adultère peuvent être considérées comme subjectivement non coupables et admis à la Sainte Communion sans aucun engagement à un changement dans leur vie même si elles savent que l'Église enseigne que leur relation est adultère. Lors d'un récent interview, le célèbre philosophe Autrichien, [Josef Seifert](#), un ami du Pape Jean-Paul II et l'un des nombreux critiques de *Amoris Laetitia* dont les demandes privées pour la correction ou le retrait du document ont été ignorées par vous, a noté publiquement l'absurdité morale et pastorale de ce que vous approuvez maintenant explicitement :

« Comment cela devrait-il être appliqué ? Si le prêtre dit à un adultère : « Vous êtes un bon adultère. Vous êtes en état de grâce Vous êtes une personne très pieuse de sorte que je vous donne mon absolution sans que vous ayez à changer votre vie et vous pouvez aller à la Sainte Communion. Et en arrive un autre et il [le prêtre] dit : « ... Oh, vous êtes un vrai adultère. Vous devez d'abord vous confesser. Vous devez révoquer votre vie, vous devez changer votre vie et alors vous pourrez aller à la Communion ».

« Je veux dire, comment est-ce que ça devrait fonctionner ? ... Comment un prêtre peut être juge de l'âme [et] dire qu'un est un vrai pécheur et l'autre est seulement un homme innocent, mon doux ? Je veux dire que cela semble totalement impossible. Seul un prêtre qui aurait une sorte de vision des âmes comme Padre Pio pourrait dire cela et, lui, **[Padre Pio]** ne dirait pas cela »...

Avec votre louange et votre approbation, les Évêques de Buenos Aires suggèrent même que les enfants seront lésés si leurs parents divorcés et « remariés » ne sont pas autorisés à continuer à avoir des relations sexuelles en dehors du mariage alors qu'ils profanent le Saint-Sacrement. Un défenseur casuistique de votre déviation du sain enseignement présume que cela signifie que l'adultère est seulement un péché véniel si un partenaire dans la relation adultère est sous la « contrainte » de continuer à avoir des relations sexuelles adultères parce que l'autre partenaire menace de laisser les enfants à moins qu'il lui soit donné satisfaction sexuelle. Selon cette logique morale, tout péché mortel, y compris l'avortement, serait rendu véniel seulement à cause de la menace d'une partie pour mettre fin à une relation adultère si le péché n'est pas commis.

Pire encore, s'il était possible, les Évêques de Buenos Aires, en se fondant uniquement sur vos nouveautés, osent suggérer que les gens qui continuent habituellement à se livrer à des relations sexuelles adultères vont grandir dans la grâce tout en recevant de façon sacrilège la Sainte Communion.

Vous n'avez donc pas concocté un simple « changement de discipline » mais plutôt un changement radical de la Doctrine morale sous-jacente qui aura pour effet d'institutionnaliser une forme d'éthique de situation dans l'Église, ce qui réduit les préceptes moraux objectifs universellement contraignants à de simples règles générales à partir desquelles il y aurait d'innombrables « exceptions » subjectives fondées sur des « circonstances complexes » et des « limites » qui

sont censées réduire les péchés mortels habituels à des péchés véniels ou même à de simples fautes ne présentant aucun obstacle à la Sainte Communion.

Mais Dieu Incarné n'a pas admis ces « exceptions » quand il a décrété par Son Autorité Divine : «

Tout homme qui renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme renvoyée par son mari commet un adultère ».([Lc 16 :18](#)) Tout le monde.

En outre, comme la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sous Jean-Paul II a déclaré en rejetant la « proposition Kasper » qui a clairement été votre proposition tout au long : « Cette norme [excluant les adultères publics des Sacrements] ne sont pas du tout une punition ou une discrimination envers les divorcés remariés, mais exprime une situation objective qui elle-même rend impossible la réception de la Sainte Communion ».

Autrement dit, l'Église ne peut jamais permettre à ceux qui vivent dans l'adultère d'être traités comme si leurs unions immorales étaient des mariages valides, même si les partenaires de l'adultère prétendent invraisemblablement une non culpabilité subjective tout en vivant sciemment en violation de l'enseignement infaillible de l'Église. Car le scandale qui en résulterait, éroderait et, finalement, ruinerait la Foi du peuple à la fois sur l'indissolubilité du mariage et sur la Présence Réelle du Christ dans l'Eucharistie. Avec votre approbation complète, les Évêques de Buenos Aires ont cependant rejeté l'avertissement de Jean-Paul II dans [Familiaris Consortio](#) que « si ces personnes étaient admises à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et en confusion en ce qui concerne l'enseignement de l'Église sur l'indissolubilité du mariage ».

En ce moment même dans l'histoire de l'Église, par conséquent, vous menez les fidèles « dans l'erreur et la confusion en ce qui concerne l'enseignement de l'Église sur l'indissolubilité du mariage ». En effet, alors que vous êtes tellement déterminé à imposer votre volonté égarée sur l'Église que dans *Amoris laetitia* (n . 303), vous osez suggérer que Dieu lui-même excuse les relations sexuelles continues des divorcés et « remariés » s'ils ne peuvent pas faire mieux compte tenu de leurs situations « complexes » :

« Mais cette conscience peut reconnaître non seulement qu'une situation ne répond pas objectivement aux exigences générales de l'Évangile. De même, elle peut reconnaître sincèrement et honnêtement que c'est, pour le moment, la réponse généreuse qu'on peut donner à Dieu, et découvrir avec une certaine assurance morale que cette réponse est le don de soi que Dieu lui-même demande au milieu de la complexité concrète des limitations, même si elle n'atteint pas encore pleinement l'idéal objectif ».

En approuvant explicitement la Sainte Communion pour certains adultères publics dans votre lettre à Buenos Aires, vous sapez également la capacité des autres Évêques conservateurs à maintenir l'enseignement traditionnel de l'Église. Comment les Évêques d'Amérique, du Canada et de la Pologne, par exemple, continueront à insister sur la discipline bimillénaire de l'Église, intrinsèquement liée à la vérité révélée, lorsque vous avez fait sa dispense à Buenos Aires en vertu de l'autorité de votre « Exhortation Apostolique » ? Sur quel terrain vont-ils pouvoir tenir contre un essaim d'objections maintenant que vous avez supprimé le sol de la Tradition sous leurs pieds ?

En somme, après des années d'ambiguïté artistique en ce qui concerne le statut des adultères publics par rapport à la Confession et la Sainte Communion, vous déclarez maintenant tout aussi astucieusement le renversement présumé de la Doctrine et de la pratique de l'Église en employant une lettre « confidentielle » que vous avez certainement sue qu'elle serait divulguée, votre lettre envoyée en réponse à un document de Buenos Aires que vous pouviez très bien avoir sollicité dans le cadre du processus qui vous a guidé depuis l'annonce du « Synode Bidon sur la Famille ».

Comme l'intellectuel Catholique et auteur Antonio Socci l'a écrit : « C'est la première fois dans l'histoire de l'Église qu'un Pape a apposé sa signature sur un renversement de la loi morale ». Aucun Pape précédent n'a jamais commis un tel outrage.

Les « Exceptions » à la loi morale ne peuvent pas être limitées

Curieusement, cependant, votre nouveauté en matière de calcul moral ne semble pas s'appliquer aux autres péchés que vous condamnez constamment tout en observant attentivement les limites de la rectitude politique. Nulle part, par exemple, vous indiquez que les « circonstances complexes » ou les « limites qui diminuent la responsabilité et la culpabilité » excuseraient les Mafiosi que vous avez rhétoriquement « excommuniés » en masse et averti de l'Enfer, les riches que vous condamnez comme des « sangsues » ou même les Catholiques pratiquants que vous accusez risiblement de « péché de divination » et de « péché d'idolâtrie » parce qu'ils ne accepteront pas « le Dieu des surprises » – c'est-à-dire vos nouveautés.

L'ensemble de votre pontificat semble avoir été centré sur une déclaration d'une amnistie pour les péchés de la chair seulement, les mêmes péchés que, comme Notre-Dame de Fatima a averti, envoient plus d'âmes en enfer que tout autre. Mais qu'est-ce qui vous fait penser que le génie moral que vous avez laissé sortir de la bouteille, que vous appelez le « Dieu des surprises » peut se limiter uniquement aux préceptes moraux que vous jugez trop rigides dans leur application ? De créer des exceptions à un précepte moral qui est sans exception, c'est effectivement les défaire tous. Vos nouveautés attaquent les fondations de la Foi et menace de renverser tout l'édifice moral de l'Église « comme un château de cartes » – le résultat très réel dont vous avez accusé les Catholiques pratiquants de promouvoir en raison de leur « rigorisme » supposé et de leur attachement à des « normes mesquines ».

Mais vous êtes insouciant de ces conséquences évidentes. Lorsqu'interrogé sur votre approche envers l'opposition des « ultra-conservateurs », qui signifie les Évêques et Cardinaux Orthodoxes, vous avez répondu avec une arrogance insouciant qui est la marque de votre gouvernement de l'Église : « Ils font leur travail et je fais le mien. Je veux une église qui est ouverte, compréhensive, qui accompagne les familles blessées. Ils disent non à tout. Je vais de l'avant sans regarder par-dessus mon épaule ».

Dans une étonnante démonstration de mépris hautain pour l'Église dont vous avez été élu chef, vous avez osé dire : « L'Église elle-même suit parfois une ligne dure, elle tombe dans la tentation de suivre une ligne dure, dans la tentation de souligner seulement les règles morales, beaucoup de gens sont exclus ».

Jamais auparavant un Pape n'a déclaré qu'il remédierait personnellement à l'absence d'ouver-

ture et de compréhension de l'Église et à sa « tentation » de prendre une « ligne dure » sur la moralité de façon à « exclure » les gens. Ces déclarations de façon démesurément orgueilleuse et alarmante donnent lieu à l'impression que votre élection inattendue représente un développement quasi apocalyptique.

Ignorant toutes les instances, vous allez de l'avant avec votre « Révolution »

Alors que vous avez été affairé à votre travail de destruction, vous avez ignoré chaque demande privée qui vous fut adressée, y compris des demandes innombrables au sujet desquelles vous affirmez qu'Amoris Laetitia ne déroge pas à l'enseignement d'avant ainsi qu'à document préparé par un groupe de chercheurs Catholiques qui ont identifié les propositions hérétiques et erronées dans Amoris Laetitia et qui vous ont invité instamment à les condamner et à les retirer. Il est évident que vous n'avez pas l'intention d'accepter la correction fraternelle de personne, pas même des Cardinaux qui ont demandé que vous « clarifiez » la conformité de votre enseignement avec le Magistère infaillible.

Au contraire, plus alarmés que deviennent les fidèles, plus hardiment vous agissez. En continuant votre relâchement programmatique de la pratique de l'enseignement moral de l'Église en matière de sexualité, vous avez autorisé le Conseil Pontifical pour la Famille à publier le premier programme éducationnel « d'éducation sexuelle » jamais promulgué par le Saint-Siège. Une des associations de fidèles laïcs qui s'est levée pour défendre la Foi face au silence général de la hiérarchie devant votre assaut par des nouveautés dissolvantes a publié un résumé de ce programme horrible qui constitue une violation flagrante de l'enseignement constant de l'Église contre toute forme explicite d'enseignement d'« éducation sexuelle » en milieu scolaire :

- Remise de la formation sexuelle des enfants à des éducateurs tout en laissant de côté les parents de l'équation.
- Un défaut de nommer et de condamner les comportements sexuels comme la fornication, la prostitution, l'adultère, la sexualité contraceptive, l'activité homosexuelle et la masturbation, comme des actions aussi objectivement pécheresses qui détruisent la charité dans le cœur et qui éloignent de Dieu.
- Un défaut d'avertir les jeunes au sujet de la possibilité d'une séparation éternelle d'avec Dieu (damnation) pour avoir commis des péchés sexuels graves. L'enfer n'est pas mentionné une seule fois.
- Aucune distinction entre le péché mortel et le péché véniel.
- Aucune référence aux 6^e et 9^e commandements, ou à tout autre commandement.
- Aucun enseignement sur le Sacrement de la Confession comme moyen de rétablir la relation avec Dieu après avoir commis un péché grave.
- Aucune mention d'un sain sens de la honte (pudeur) quand il en vient au corps et à la sexualité.
- Enseignement aux garçons et aux filles ensemble dans la même classe.
- Partage avec les garçons et les filles ensemble dans la classe de leur compréhension des phrases telles que : « Qu'est-ce que le mot sexe te suggère ? »
- Enseignement en classe mixte pour « montrer où la sexualité se trouve chez les garçons et les filles ».
- Formation sur le « processus d'excitation ».

- Utilisation d'images sexuellement explicites et suggestives dans les ateliers d'activité.
- Recommandation de divers films explicites sexuellement comme tremplins pour la discussion
- ...
- Aucune mention de l'avortement comme un tort grave, mais seulement affirmation qu'il provoque « de forts dommages psychologiques ».
- Confondre les jeunes en utilisant des expressions telles que « relation sexuelle » qui n'indiquent pas l'acte sexuel, mais une relation axée sur la personne tout entière.
- Parler de l'« hétérosexualité » comme quelque chose à être « découvert ».
- Utilisation d' [une célébrité « gay »] comme exemple d'une personne douée et célèbre.
- Approuver le paradigme du « dating » (fréquentations) comme une étape vers le mariage.
- Aucune mention du célibat comme la forme suprême du don de soi qui constitue le sens même de la sexualité humaine.
- Aucune mention de l'enseignement du Christ sur le mariage.

La même association observe que le programme d'éducation sexuelle « viole les normes précédemment promulguées par le même Conseil Pontifical ». Une autre association laïque proteste à l'effet que le programme « utilise fréquemment des images désagréables sexuellement et moralement explicites, qu'il ne parvient pas à identifier clairement et expliquer la Doctrine Catholique à partir de ses sources élémentaires, y compris les Dix Commandements et le Catéchisme de l'Église Catholique et qu'il compromet l'innocence et l'intégrité des jeunes sous la garde légitime de leurs parents ». Les leaders laïcs dans le mouvement de la famille Catholique l'ont à juste titre dénoncé comme « complètement immoral », « tout à fait inapproprié, » et « tout à fait tragique ». Comme l'un d'entre eux a déclaré : « Les parents ne doivent pas se faire d'illusions : le pontificat du Pape François marque la capitulation des autorités vaticanes à la révolution sexuelle dans le monde entier et menace directement leurs propres enfants ».

Mais cet écart radical à l'enseignement et de la pratique antérieure est seulement en accord avec les nouveautés d'Amoris Laetitia qui proclame « la nécessité d'une éducation sexuelle » dans les « établissements d'enseignement », tout en ignorant complètement l'enseignement traditionnel de l'Église qui affirme que les parents, et non les enseignants dans les salles de classe, ont la responsabilité première de fournir des informations nécessaires à leurs enfants dans ce domaine des plus sensible, en prenant soin de ne pas « tomber dans les détails » mais plutôt à « employer les remèdes qui produisent le double effet d'ouvrir la porte à la vertu de pureté et à fermer la porte au vice ».

Votre « révolution » s'est cependant à peine limitée aux questions sexuelles. Vous avez récemment convoqué une commission, dont six femmes, pour « étudier » la question des femmes « diacres », qui a déjà été étudiée par une commission du Vatican en 2002. Cette commission a conclu que le diaconat appartient à l'état clérical ordonné avec le sacerdoce et l'épiscopat et que ces soi-disant « diaconesses » dans l'Église primitive n'étaient pas des ministres ordonnés mais des aides ecclésiaux avec pas plus d'autorité que des religieuses, qui ont effectué des services limités pour les femmes, mais certainement pas les baptêmes ou les mariages. Les « deaconettes » que vous semblez envisager ne seraient donc rien de plus que des femmes faisant la mascarade en habit ecclésiastique, puisque des femmes ne peuvent éventuellement pas recevoir un quelconque degré du Sacrement de l'Ordre.

Comme vous continuez à porter atteinte au respect de la gravité absolue et du caractère surnaturel du mariage sacramentel, il semble que vous vous apprêtiez à saper davantage un respect déjà considérablement diminué du sacerdoce masculin. Qu'est-ce qui s'en vient ? Peut-être une « relaxe » de la Tradition Apostolique du célibat ecclésiastique que vous avez déjà déclaré être « sur mon ordre du jour ».

Et maintenant, alors que votre « révolution » continue de s'accélérer, [vous vous préparez à partir pour la Suède en octobre](#), où vous pourrez participer à un « service de prière » joint avec un « Évêque » marié Luthérien, chef de la Fédération Luthérienne Mondiale pro-avortement, pro « mariage gay », pour « commémorer » la soi-disant Réforme lancée par Martin Luther.

Il est inconcevable qu'un Pontife romain puisse ennoblir la mémoire de ce maniaque, l'hérétique le plus destructeur de l'histoire de l'Église, qui a fait éclater l'unité de la Chrétienté et qui a ouvert la voie à la violence sans fin, à l'effusion de sang et à l'effondrement de la morale dans toute l'Europe. Comme Luther a déclaré de façon si infâme : « Si je réussis à faire disparaître la Messe, alors je crois que j'aurai complètement conquis le Pape. Si la coutume sacrilège et maudite de la Messe est renversée, tout va tomber ». Il est suprêmement ironique que l'hérésiarque que vous avez l'intention d'honorer de votre présence a prononcé ces mots dans une lettre à Henry VIII qui a dirigé toute l'Angleterre dans le schisme parce que le Pape ne voulait pas tenir compte de son désir de divorcer et de se « remarier », y compris l'accès aux Sacrements.

Nous devons vous opposer

À ce stade de votre mandat tumultueux comme « Évêque de Rome », c'est incontestablement raisonnable que votre présence sur la Chaire de Pierre représente un danger clair et présent à l'Église. Compte tenu de ce danger, nous devons demander :

N'êtes-vous pas le moins troublé par le scandale et la confusion que vos paroles et vos actes ont causé concernant la mission salvifique de l'Église et son enseignement sur la Foi et la morale, en particulier dans les domaines du mariage, de la famille et de la sexualité ?

N'est-il jamais venu à votre esprit que des applaudissements sans fin du monde pour « la révolution François » est précisément de mauvais augure alors que Notre Seigneur a averti ? :

« Malheur à vous si tous les hommes disent du bien de vous, car c'est ainsi que leurs ancêtres agissaient avec les faux prophètes ! (Lc 6 :26) ».

N'avez-vous pas aucun sens d'urgence sur les divisions que vous avez provoquées au sein de l'Église, avec quelques Évêques s'écartant de l'enseignement de vos prédécesseurs sur les divorces et les « remariés » uniquement en vertu de votre prétendue autorité tandis que d'autres tentent de maintenir la Doctrine et la pratique bimillénaire que vous vous êtes sans cesse efforcé à renverser ?

Pensez-vous que rien ne résultera des innombrables Communions sacrilèges qui découleront de votre autorisation de la Sainte Communion pour les adultères publics objectifs et pour d'autres « situations irrégulières » que vous aviez déjà autorisées en masse comme Archevêque de Buenos Aires ?

N'avez-vous jamais même reconnu que la réception de la Sainte Communion par des personnes vivant dans l'adultère est une profanation, une infraction directe contre « le Corps du Seigneur (1 Cor. 11 :29) » digne de damnation ainsi que d'un scandale public qui menace la Foi des autres, à la fois comme Benoît XVI et Jean-Paul II ont insisté à la suite de tous leurs prédécesseurs ?

Pensez-vous vraiment que vous avez le pouvoir de décréter des exceptions « miséricordieuses » dans « certains cas » par rapport aux préceptes moraux divinement révélés afin de convenir à votre notion personnelle d'« inclusion », à votre point de vue évidemment bénin du divorce et de la cohabitation et à votre fausse idée de ce que vous appelez la « charité pastorale » dans votre lettre aux Évêques de Buenos Aires ? Comme s'il n'était pas charitable d'exiger des adultères et des fornicateurs de cesser leurs relations sexuelles immorales avant de participer au Saint-Sacrement !

N'avez-vous aucun respect pour l'enseignement contraire de tous les Papes qui vous ont précédé ?

Enfin, n'avez-vous pas la crainte du Seigneur et de Son jugement, que vous minimisez ou niez constamment dans vos sermons et vos remarques spontanées, déclarant même –exactement le contraire du Credo – que « le Bon Pasteur ... ne cherche pas à juger, mais à aimer » ?

Nous devons être d'accord avec l'évaluation du journaliste Catholique susmentionné concernant votre quête folle de la Sainte Communion pour les personnes dans des relations sexuelles immorales : « Toute cette affaire est bizarre. Aucun autre mot ne fait ». Au-delà de cela, cependant, l'ensemble de votre pontificat bizarre a donné lieu à une situation de l'Église qui n'a jamais été vue auparavant : un occupant de la Chaire de Pierre dont les remarques, les déclarations et les décisions sont des coups à l'intégrité de l'Église contre lesquels les fidèles doivent constamment se prémunir. Comme le même auteur conclut : « Je dis cela dans la douleur, mais je crains que le reste de cette papauté va maintenant être déchirée par des bandes de dissidents, par des accusations d'hérésies papales, des menaces de schisme – et peut-être – par un schisme pure et simple. Que le Seigneur prenne pitié ». Pourtant, la quasi-totalité de la hiérarchie ou bien en souffre en silence ou bien célèbre cette débâcle en exultant. Mais c'était lors de la grande crise Arienne du 4^{ème} siècle lorsque, comme le célèbre Cardinal Newman l'a observé :

« Le corps de l'épiscopat a été infidèle à sa mission tandis que le corps des laïcs était fidèle à son Baptême ; [et] à un moment donné le Pape, à d'autres moments les Patriarches, le Métropolitain, et d'autres grand sièges, d'autres fois les Conciles généraux, ont dit ce qu'ils n'auraient pas dû avoir dit ou fait pour obscurcir et compromettre la vérité révélée ; tandis que, d'autre part, c'était le peuple Chrétien qui, sous la Providence, était la force ecclésiastique d'Athanasius, d'Hilaire, d'Eusebius de Vercell et de d'autres grands confesseurs solitaires qui auraient échoué sans eux ».

Si nous voulons être fidèles à notre Baptême et à notre serment de Confirmation, nous les laïcs, les pécheurs indignes que nous sommes, ne peuvent rester silencieux ou passifs face à vos déprédations. Nous sommes contraints par les exigences de la conscience de vous accuser publiquement devant nos frères Catholiques comme l'exige la vérité révélée, la loi divine et naturelle et le bien commun ecclésial. Pour rappeler l'enseignement de Saint Thomas cité ci-dessus,

le Pape ne fait pas exception au principe de la justice naturelle et les sujets peuvent reprendre leur supérieur, même publiquement, quand il y a « danger imminent de scandale concernant la Foi ». Bien au contraire, la raison elle-même démontre que, plus que tout autre prélat, le Pape doit être corrigé, même par ses sujets, devrait-il « s'écarter du droit chemin ».

Nous savons que l'Église n'est pas une simple institution humaine et que son indéfectibilité est assurée par les Promesses du Christ. Les Papes vont et viennent, et l'Église survivra même sous ce pontificat. Mais nous savons aussi que Dieu daigne oeuvrer au moyen d'instruments humains et qu'au-delà de l'essentiel de la prière et de la pénitence, il attend des membres de l'Église militante, du clergé et des laïcs, une défense militante de la Foi et de la morale contre les menaces de toute source que ce soit même d'un Pape, comme l'histoire de l'Église a démontré plus d'une fois.

Pour l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge, Mère de l'Église, que vous professez révéler, nous vous appelons à abjurer vos erreurs et à défaire le tort immense que vous avez causé à l'Église, aux âmes, et à la cause de l'Évangile de peur que vous suiviez l'exemple du Pape Honorius, un complice de l'hérésie anathématisée par un Concile œcuménique et son successeur, et ainsi faire tomber sur vous-même « la colère de Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul ».

Mais si vous ne saurez pas fléchir dans la poursuite de votre « vision » vaniteuse d'une Église plus « miséricordieuse » et évangélique que celle fondée par le Christ dont la Doctrine et la discipline que vous cherchez à plier à votre volonté. Que les Cardinaux qui regrettent l'erreur de vous avoir élu honorent leurs serments de sang et qu'au moins ils émettent une demande publique pour que vous changiez de cap ou que vous cédiez la fonction qu'ils vous ont confiée avec tant d'imprévoyance.

Pendant ce temps, nous avons le devoir d'opposer vos erreurs en fonction de notre propre rôle dans l'Église et d'exhorter nos frères Catholiques à se joindre à cette opposition, en utilisant tous les moyens légitimes à notre disposition pour atténuer le mal que vous semblez déterminer à infliger au Corps Mystique du Christ. Tous les autres recours ayant échoué, aucune autre voie n'est ouverte pour nous.

Que Dieu ait pitié de nous, de sa Sainte Église et de vous en tant que son chef terrestre.

Marie, Secours des Chrétiens, priez pour nous !

Sources : [http://remnantnewspaper.com/La Porte Latine](http://remnantnewspaper.com/La_Porte_Latine) du 1^{er} octobre 2016

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/nouveau-magistere/avec-une-ardente-preoccupation-nous-accusons-le-pape-francois-19-septembre-2016

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France